

## THEMATIQUES DES FICHES-PROJETS LEADER

*Le groupe de travail propose de retenir quatre axes de développement du territoire, avec quatre fiches-projets thématiques.*

### Favoriser le développement économique et l'emploi

Depuis 2010, le Pays vit une profonde transformation de son tissu économique. Il s'appuyait sur une production agricole reconnue par les industriels, des unités de sous-traitance automobiles et agroalimentaires diversifiées et un secteur tertiaire principalement tourné vers la santé et la vie publique.

L'expérience de revitalisation économique menée dans le cadre du dispositif Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) vient de s'achever sur un bilan très positif de 500 emplois créés. La démarche de Veille prospective agricole et agroalimentaire va générer de nouvelles dynamiques des filières. Les artisans et les commerçants de proximité souhaitent travailler en réseau, apporter des services nouveaux et ouvrir des complémentarités face au développement des agglomérations.

- **Prospection, accueil et transmission d'unités économiques**
- **Consolidation des richesses du territoire (hommes et savoir-faire)**
- **Mise en réseau des acteurs, circulation de l'information, constitution de filières ou cluster**
- **Dynamisation des filières économiques, dont le commerce et l'artisanat de proximité**
- **Développement de stratégies concertées, de sites et d'événements touristiques**

### Renforcer l'habitabilité du territoire

Habiter sur un territoire dépasse les dimensions domestique (manger, dormir) et économique (travailler). Les autres aspects de la vie en société varient en fonction de l'âge, de la condition sociale, des besoins, des envies... Leurs satisfactions constituent les facteurs d'habitabilité du territoire.

L'amélioration continue de l'accès aux services et aux loisirs stimule la créativité du territoire, améliore l'attractivité et renforce les liens entre les habitants. L'objectif sera d'accompagner les projets visant à rendre le territoire plus facile à vivre pour l'ensemble de la population.

- **Possibilité de se déplacer et de communiquer**
- **Accès aux soins, aux services à la personne et aux services publics**
- **Renforcement des liens (solidarité, convivialité...) entre les habitants**
- **Incitation à la sobriété énergétique et foncière**

### Maintien des jeunes sur le territoire

Les études démographiques montrent une tendance au vieillissement du territoire, une stagnation de l'arrivée de nouveaux habitants et des naissances. Pour autant, notre territoire compte de nombreuses familles grâce à son positionnement géographique, sa disponibilité foncière et son attractivité en terme d'accès aux services.

Face à l'exode des jeunes, il s'agit de renforcer le cadre de vie des enfants et des jeunes, afin qu'ils restent ou reviennent sur le territoire. Cette mobilisation autour des jeunes pourra impacter plusieurs secteurs de leur vie sociale, avec une priorité marquée sur la formation et les conditions d'accès à l'emploi.

- **Accès aux activités de loisirs**
- **Information et prévention en matière de santé**
- **Accès aux services publics et information sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse**
- **Accès à la formation et à l'information sur le monde de l'entreprise et l'emploi**
- **Ouverture aux initiatives et créations d'opportunités (junior entreprise...)**

### Valoriser et promouvoir le territoire et ses savoir-faire

Un territoire est par de nombreux facteurs (géographie, biodiversité, patrimoine...). Il s'agit à la fois de connaître, comprendre, valoriser et transmettre ces caractéristiques. Au-delà de leurs valeurs intrinsèques et constitutives de notre vivre-ensemble, elles sont autant d'atouts différenciant pour le développement du territoire.

La promotion du territoire consiste à mettre en exergue les éléments positifs du territoire, dans la perspective de son développement intrinsèque (donner envie d'investir) comme extrinsèque (donner envie de venir) : vie entrepreneuriale, dynamiques associatives, atouts patrimoniaux... donnent une coloration au territoire.

- **Préservation et valorisation des ressources naturelles ainsi que du patrimoine classé et immatériel**
- **Promotion des bonnes pratiques (environnement,...)**
- **Promotion des richesses patrimoniales du territoire et du cadre de vie (au sens habitabilité)**
- **Promotion des activités portées sur le territoire**
- **Utilisation des réseaux (internet, diaspora parisienne, étudiants...) pour promouvoir le territoire**

## MODALITES D'ACCES AUX FICHES-PROJETS LEADER

Cette fiche détaille les critères techniques des fiches-projets. Le groupe de travail propose une homogénéité d'accès aux quatre thématiques.

### ➤ Porteurs de projets éligibles

Communes	✓	Le CUP propose de ne pas fermer les fiches au niveau des porteurs de projets. La sélection sera davantage axée sur le caractère fédérateur et innovant des projets. Une attention particulière sera portée sur les conditions d'éligibilité des dépenses (champ concurrentiel et règle des minimis), et la solvabilité des porteurs.
Communautés de communes	✓	
PETR et Syndicats intercommunaux	✓	
Associations	✓	
Fédérat° professionnelles, chambres consul.	✓	
Groupements professionnels (CUMA, ...)	✓	
Entreprises	✓	

### ➤ Dépenses éligibles

Prestations intellectuelles (études, schémas...)	X	Le CUP a concentré son attention sur la notion de projets, plutôt que sur les types de dépenses. Ces dernières seront à examiner selon la nature et la portée du projet. Les prestations intellectuelles du type études et schémas ne seront pas éligibles.
Prestations de services (communication, ...)	✓	
Petits équipements (ordinateurs, ...)	✓	
Équipements (inv. immo., travaux, ...)	✓	
Ingénierie	✓	

### ➤ Plafonds et planchers d'aide

	Montant	Taux	Le plafond peut atteindre 80% de la dépense publique : 2€ public => 8€ Leader. Il est proposé de limiter à 50% : 5€ public => 5€ Leader, sauf pour la coopération : 3 € public => 7 € Leader Le taux plancher peut impliquer des contraintes fortes à l'instruction des demandes de paiement.
PLANCHER	5 000 € / pub	X	
	2 500 € / privé		
PLAFOND	35 000 €	50 %	
	Coopé : 50 000 €	70 %	

Les planchers et plafonds de subvention pourront faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle sur décision du CUP

### ➤ Autofinancements requis

(en % de la dép.)	MO public	MO privé	Il est proposé d'adopter un taux d'autofinancement unique, quel que soit la nature des projets et celle de leur porteur.
Fonctionnements	20 %		
Investissements			

### ➤ Critères de sélection

Voir la grille de lecture des projets Leader

### ➤ Maquette financière

Fiche-projet	Répartition (€)	Répartition (%)
1. Favoriser le développement éco. et l'emploi	300 000,00	(29,13%) 20,88%
2. Renforcer l'habitabilité du territoire	250 000,00	(24,27%) 17,40%
3. Maintien des jeunes sur le territoire	140 000,00	(13,59%) 9,74%
4. Valoriser et promouvoir le territ. et ses savoir-faire	200 000,00	(19,42%) 13,92%
• Coopération interterritoriale et transnationale	140 000,00	(13,59%) 9,74%
<b>TOTAL Projets</b>	<b>1 060 000,00</b>	<b>(100%) 71,68%</b>
• Assistance technique (max. = 449 060,31 €)	406 993,00	28,32%
<b>TOTAL</b>	<b>1 436 993,00</b>	<b>100%</b>

## Synthèse de la candidature du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne au Programme LEADER 2014-2020

### La problématique territoriale :

---

Territoire de 1 276 km<sup>2</sup>, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne compte 70 826 habitants au dernier recensement, soit une densité de 56 habitants au km<sup>2</sup> en 2009, là où la région en compte 117 au km<sup>2</sup>. Bassin de vie cohérent, il constitue la frontière administrative nord-est du Morbihan. Malgré une augmentation significative de la population, liée à un solde migratoire positif (1,14% d'évolution annuelle moyenne de la population de 1999 à 2009), **le caractère rural du Pays de Ploërmel reste prononcé.**

Le développement démographique du territoire procède principalement du desserrement des capitales régionale et départementale. Cela est largement remarquable par la concentration de sa population à ses frontières Sud et Est, la demande croissante de services résidentiels et la recherche d'un cadre de vie d'exception. **Ce territoire allie à cette première constatation celle de bénéficier d'un carrefour routier régional.** Ploërmel, à la fois au centre du Pays et au carrefour de deux axes régionaux structurants, se développe avec cet aménagement de grande valeur.

S'agissant de l'emploi, la dépendance à l'égard des pôles d'emplois extérieurs éloigne les habitants de leur lieu de travail. L'attractivité résidentielle s'avère ainsi de plus en plus dissociée de celle de l'emploi. Bien que le bassin d'emploi local résiste, il voit ses fonctions économiques traditionnelles devenir vulnérables. **Dans certains bourgs, le desserrement résidentiel s'est joué en parallèle au desserrement de l'emploi. Cet effet ciseau oblige alors à faire face à l'organisation des activités et des services liés à cette économie résidentielle.** L'évasion concomitante des pratiques d'achats accentue ce phénomène et l'offre traditionnelle de commerces et de services se trouve fragilisée.

Quatre unités urbaines structurent la zone. La plus grande, au centre, Ploërmel, avec plus de 9 000 habitants, est dotée d'une large gamme d'équipements (385 recensés en 2011) qui en fait le principal pôle de services et d'emplois (7 080 emplois en 2009) du Pays. Elle est relayée par les pôles intermédiaires de Guer, Malestroit, Josselin et au nord par les chefs-lieux ruraux de Mauron et La Trinité-Porhoët. Les communes s'inscrivent dans un bassin de vie où l'emploi et l'habitat s'appréhendent au regard des interactions qu'ils suscitent, du fonctionnement du territoire vécu des ménages. L'accompagnement et la satisfaction de ces attentes constituent l'enjeu clef pour valoriser et renforcer un territoire de liaison en mutation rurale.

**Ainsi, il apparaît fondamental de travailler sur le développement de nouvelles fonctions économiques au sein de cet espace rural.** L'activisme économique du territoire permet de considérer qu'avec une bonne gouvernance il est possible de se développer même si le territoire ne bénéficie pas a priori d'avantages « classiques » tels que le poids démographique et économique, la localisation d'un hub ferroviaire, etc. Le numérique renforce encore ces possibilités de développement endogènes. Enfin, les surfaces agricoles et naturelles dont dispose le territoire constituent une ressource importante pour envisager un rôle majeur dans l'agriculture et l'agroalimentaire de demain.

Les perspectives de cette stratégie de développement sont larges, les angles d'actions à soutenir seront nombreux :

- Pour faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités sur des périmètres à repenser ;
- Pour dynamiser l'économie et l'offre de services des bourgs et encourager la réhabilitation du bâti ancien ;
- Pour encourager les filières émergentes au service d'une économie de proximité et d'une croissance endogène ;
- Pour contribuer au développement des énergies nouvelles en exploitant la ressource locale sur un mode durable ;
- Pour promouvoir le patrimoine, la culture et l'identité locale comme atout du développement ;
- Pour participer à la protection des espaces naturels et des paysages, alliant environnement et tourisme durable ;
- Pour développer les circuits courts et l'expérimentation de nouveaux schémas de développement agricole ;
- Pour favoriser une approche nouvelle du lien social grâce aux réseaux de solidarités.

L'excellence de la mise en œuvre d'un programme raisonné d'accompagnement à l'innovation se réalisera grâce à une attention soutenue portée sur les critères de sélection et les indicateurs de résultat des actions. **Le travail collaboratif au sein du Comité Unique de Programmation et avec l'ensemble des acteurs du territoire garantira une communication large sur les expérimentations, une mutualisation de l'information et la mise en œuvre concrète de partenariats nouveaux, fruits d'évaluations partagées.** Le caractère reproductible des projets et leur potentiel de développement seront particulièrement appréciés.

## Sa déclinaison en objectifs ciblés

---

### • Des centralités renouvelées

Support de l'équilibre territorial, les bourgs disposent d'un potentiel foncier et immobilier utile à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, la préservation des terres agricoles et naturelles et la création de lien entre l'habitant, son emploi et ses services. Il s'agira de porter des stratégies innovantes, conjuguant l'habitat, les patrimoines, le foncier, les commerces, l'énergie et la mobilité pour des projets de centralité renouvelée.

L'accueil de nouvelles populations ne doit pas occulter la présence sur le territoire de deux populations spécifiques : les jeunes et les personnes âgées. Il est stratégique de maintenir ces populations sur le Pays dans de bonnes conditions, en apportant une offre de logements adaptés à leur besoin et répondant à leurs attentes. La richesse et l'harmonie du territoire passe par l'organisation de son espace, et sa mixité générationnelle.

**Face aux enjeux du développement d'un territoire en mutation, le Programme LEADER accompagnera cet objectif stratégique à travers la construction de la nouvelle physionomie locale et la garantie des conditions d'habitat privilégié pour les jeunes et les personnes âgées.**

#### **Déclinaison opérationnelle :**

- **Accompagner des territoires à s'organiser et se structurer :** Une animation spécifique doit permettre d'accompagner les stratégies des territoires dans une logique de complémentarité entre pôle d'équilibre et ruralité renouvelée. La revitalisation des centralités, dans une ambition d'urbanisme durable, est l'enjeu prioritaire de l'attractivité du territoire.
- **Avoir une offre de logements pour les populations spécifiques :** Le territoire du Pays de Ploërmel doit étudier et expérimenter des solutions d'hébergement pour les jeunes afin d'assurer sa vitalité. Concernant le vieillissement, l'adaptation des logements au maintien à domicile passe par des réponses diverses en matière de domotique par exemple. Les initiatives publiques et privées sont à soutenir.

### • Développer la mobilité pour renforcer des équipements structurants

La question des transports et l'amélioration des conditions de mobilité sont un enjeu central dans un espace rural en évolution. Les nouvelles populations expriment des attentes nouvelles en matière d'accès aux services au public et la faible densité du territoire induit des déplacements longs qui sont, en grande majorité, tributaires de la voiture particulière.

Les transports en commun concernent essentiellement les scolaires et une partie de la population se voit handicapée, en raison de faibles moyens de mobilité individuelle et de l'inadéquation de l'offre de transport. Les échanges d'expériences et une animation dédiée doivent amener à mieux articuler les niveaux de transport en lien avec le département et la région.

**Favoriser la concertation, expérimenter de nouvelles formes de mobilité et d'accessibilité et adapter l'offre existante à l'échelle du territoire afin de rapprocher les habitants des lieux de vie récréative et/ou professionnelle et de renforcer l'accès aux soins.**

#### **Déclinaison opérationnelle :**

- **Animer les nouvelles mobilités** paraît essentiel pour faire découvrir, expérimenter et développer les solutions alternatives de déplacement. L'animation des nouvelles mobilités aura pour finalité d'ancrer des alternatives à la voiture individuelle sur le territoire et de susciter l'intérêt pour d'autres modes de déplacement.
- **Favoriser l'interconnexion et les déplacements intra et extra urbains** en étudiant et en expérimentant des solutions complémentaires aux transports collectifs régionaux et départementaux. Définir des plates-formes multimodales, les adapter pour qu'elles puissent accueillir toutes les alternatives, communiquer sur des réseaux locaux de déplacement... Là encore, il s'agira de rechercher l'implantation pérenne de solutions pour accéder aux services publics, aux loisirs et aux lieux professionnels.

## • Dynamiser l'économie endogène d'un pays rural industriel diversifié

Depuis 2010, le Pays vit une profonde transformation de son tissu économique. Il s'appuyait sur une production agricole reconnue par les industriels, des unités de sous-traitance automobiles et agroalimentaires diversifiées et un secteur tertiaire principalement tourné vers la santé et la vie publique.

L'expérience de revitalisation économique menée dans le cadre du dispositif FNADT vient de s'achever sur un bilan très positif de 500 emplois créés. La démarche de Veille prospective agricole et agroalimentaire va conduire à la création d'outils collaboratifs d'ici la fin du premier semestre 2015 pour générer une nouvelle dynamique des filières. Les artisans et les commerçants de proximité témoignent d'une volonté affirmée de travailler en réseau, d'apporter des services nouveaux et d'ouvrir des complémentarités face au développement des agglomérations environnantes.

**Favoriser la créativité et le renouvellement du tissu économique par le développement de solutions nouvelles et l'émergence de dynamiques collectives endogènes.**

### Déclinaison opérationnelle :

- **Accompagner la mutation agricole** : L'objectif est d'utiliser l'outil d'anticipation du territoire pour se donner la possibilité de déceler de nouveaux marchés, d'infléchir sur l'activité agricole, de modifier les modèles des filières agricoles et ainsi, par l'innovation, placer le territoire parmi l'élite nationale voire européenne.
- **Favoriser l'émergence de projets dormants** en soutenant les initiatives de modernisation et de diversification des outils productifs. Le travail en réseau, l'accompagnement personnalisé, la dynamisation de démarche du type cluster et incubateurs, etc. sont autant d'outils pour favoriser le développement endogène du territoire.
- **Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité** par l'identification et la valorisation des initiatives économiques de proximité. Les initiatives de collectifs partenariaux doivent aboutir au maintien et au développement de l'équilibre entre l'attractivité des pôles urbains et la performance de l'offre de proximité
- **Initier la stratégie Tourisme durable** pour structurer et qualifier l'offre touristique et assurer l'attractivité de la Destination Brocéliande. Cela passe par la consolidation de l'armature d'équipements et de sites touristiques, une meilleure valorisation du territoire auprès des visiteurs, ainsi que la définition des rôles entre les opérateurs de la promotion touristique.

## • Services collectifs de proximité

L'axe services collectifs dans le cadre du Contrat de Partenariat 2014-2020 implique deux volets complémentaires. Les petits investissements, indispensable au maintien de la vitalité des communes rurales et au développement de l'attractivité du territoire, ne seraient pas cohérents sans une attention particulière à des projets participatifs, source et expression de la richesse humaine du territoire.

Cet objectif stratégique vise deux types d'actions. Permettre au secteur public d'envisager ses investissements dans une perspective d'accueil et d'animation au service de la population implique nécessairement des moyens alloués au démarrage de ces activités nouvelles. Par ailleurs, la valorisation, l'expression et le dynamisme du territoire méritent d'être soutenus parce qu'ils sont sources de richesses et d'attractivité auprès de publics variés.

**Favoriser l'attractivité du Pays à travers un soutien aux animations et au démarrage de projets en vue de la valorisation des patrimoines, du renforcement de l'habitabilité et du maintien des jeunes sur le territoire.**

### Déclinaison opérationnelle :

- **Identité et vitalité du territoire** pour en accroître l'attractivité. Les projets de valorisation des patrimoines naturels et culturels, les initiatives de coopération sur la musique ou la promotion tourisme, les démarches fédératives entre associations et/ou collectivités sont autant d'initiatives innovantes à accompagner.
- **Habiter le territoire** : Des projets structurants seront soutenus dans le cadre des autres objectifs stratégiques en matière de communication, de mobilité, d'habitat... Il s'agit ici d'accorder une attention particulière à des projets iconoclastes et innovants non identifiés à ce jour et pourtant susceptible d'apporter des réponses reproductibles.
- **Maintien des jeunes sur le territoire** : Le manque de structures de formation et de loisirs, les difficultés d'accès à l'emploi et de mobilité pour se rendre au travail, la méconnaissance du cadre de vie et des richesses du territoire... sont autant de motifs de fuite des jeunes.

## Son expression grâce au Programme LEADER

---

### • Un programme plus proche des besoins du territoire

---

Le Pays de Plœrmel-Cœur de Bretagne est inscrit dans la dynamique LEADER depuis le premier programme en 1991. Le travail en Comité de Programmation avec le partenariat public-privé est devenu au fil du temps une véritable culture de territoire. Pourtant, il reste des axes d'effort concret à développer, au regard de l'évaluation finale du dernier Programme.

- Les projets devront être mieux **bâties au regard des attendus du Programme**, avec une unité de temps définis, un leadership clairement identifié en cas d'actions partenariales, un public cible repéré... afin de pouvoir apprendre par l'expérimentation au regard des résultats obtenus.
- L'équipe d'animation du Programme devra mieux **définir ses rôles et missions** vis-à-vis du porteur de projet avec une complémentarité entre d'une part l'inscription du projet dans un cadre qualitatif et de dynamique territoriale et d'autre part la formalisation des éléments constitutifs de la demande de subvention.
- Les contraintes administratives et financières propre au Programme Leader appellent une **sélection plus retreinte de projets** avec une dotation plus importante. La nouvelle règle de financement à 80% de Leader favorisera ce nouveau positionnement.

### • Un effet levier renforcé

---

Les objectifs stratégiques et leurs déclinaisons opérationnels font apparaître une triple exigence :

- **Le caractère innovant** des projets sera particulièrement étudié. Selon les projets, il s'entend à l'échelle de l'intercommunalité ou du Groupe d'Action Local. Quoi qu'il en soit, un projet ne saurait être reproduit à l'identique dans toutes les intercommunalités du GAL, ni sur plusieurs éditions, à moins qu'une plus-value soit clairement identifiée de l'une à l'autre.
- **L'aspect fédérateur** sera également décisif. Il s'agit de s'assurer qu'une communication efficace a été conduite pour permettre de rassembler un grand nombre d'acteurs dans la préparation et la réalisation du projet et/ou un grand nombre de bénéficiaires de l'action.
- Les projets présentés devront être envisagés comme des étapes leviers pour le territoire. Chacun sera examiné sous l'angle de sa **reproductibilité et de la transmission** des enseignements tirés. Le projet ne s'arrête pas à la fin de sa réalisation, la communication d'une analyse AFOM ex-post sera attendue.

La coopération a été inscrite dans chacun des objectifs stratégiques parce qu'elle paraît essentielle. Parce qu'elle est porteuse de valeur ajoutée par excellence, elle a constitué un axe privilégié sous les deux derniers programmes du Groupe d'Action Local. **La coopération interterritoriale et transnationale** fera l'objet d'une animation renforcée et les porteurs de projet seront accompagnés dans ces démarches qui restent méconnues. L'action commune ne devra pas être annexe mais bien au cœur des projets de coopération présentés.

### • Un dispositif évaluatif soutenu

---

A travers le nouveau dispositif d'évaluation envisagé, le GAL prend acte de l'expérience acquise sur la précédente période, et souhaite mettre en œuvre un dispositif clair visant à corriger les limites constatées.

Le dispositif proposé s'appuie sur deux types d'évaluation :

- L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale auront pour finalité de s'interroger sur la pertinence des projets soutenus au regard des besoins du territoire, la plus-value du Programme LEADER dans le développement local et la coordination des politiques publiques sur le territoire.
- Les évaluations annuelles du Programme reviendront sur les projets présentés l'année n-1 pour relire les projets soutenus au regard de la grille développement durable et du diagnostic initial. Cette double approche doit permettre d'orienter l'animation sur des thématiques nouvelles et la gestion sur l'amélioration continue des outils pour accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches administratives et financières.

Chaque projet soutenu sera évalué au regard de la grille développement durable et des attendus du Programme LEADER. Il s'agira de considérer si les résultats escomptés ont été obtenus et les éventuels freins à identifier, si les deux outils précités ont été pertinents pour accroître l'efficacité du projet, et enfin de dresser des perspectives et d'appeler au transfert de compétence.